



Le mot du Maire

La décision de fusionner les trois Communautés existantes sur le canton de Chinon est devenue définitive à la fin du mois de mai par le vote des Conseils municipaux des 16 communes concernées. A partir du 1^{er} janvier prochain notre commune appartiendra donc à la nouvelle Communauté de communes

« *Chinon, Vienne et Loire* ».

Cette fusion, certes obligatoire pour la Rive Gauche à cause de sa faible population, devra aussi trouver sa justification dans une amélioration des conditions de fonctionnement de notre collectivité. Dans la discussion qui a accompagné l'élaboration des compétences et des statuts les communes de la rive gauche ont accepté quelques concessions. Dans le domaine scolaire en particulier, les livres, la papeterie, le mobilier seront dorénavant à la charge des communes. Les impôts locaux payés par les

contribuables seront globalement constants. La part intercommunale diminuera et la part communale augmentera ; la commune n'en sera pas plus riche pour autant car cette augmentation sera reversée à la nouvelle communauté de communes !

Nous distribuons avec ce bulletin, une carte des sentiers de randonnée sur les communes de notre communauté. C'est une invitation à la promenade dans notre beau pays durant l'été qui va bien finir par arriver !



Que va devenir l'ancienne épicerie ?

Ce local a fait l'objet d'une belle restauration extérieure et les huisseries vont être repeintes. Des travaux de plomberie et d'électricité ont également été effectués. Le Conseil a décidé de lui attribuer la fonction de salle de réunion pour les associations communales. .

Il pourra servir également de salle pour des réunions familiales de petites envergures en lieu et place du bar de la salle polyvalente

pour un montant qui reste à définir.

A signaler également la revente de la licence que nous avons achetée pour permettre à l'ancienne épicière de vendre des boissons chaudes et des jus de fruits.

Nous tournons donc une page sur la fonction de ce bâtiment central de notre village.

Expositions :

Deux expositions sur notre commune au cours de l'été.

A La Devinière « *l'appétit vient en lisant* » une très belle exposition qui invite à la lecture et est accessible à tous les publics, notamment aux enfants .



« *Mâts à mots* » : une autre exposition en extérieur cette fois-ci : Françoise MANCEAU nous invite à une relecture des textes de François RABELAIS au travers de mâts sur lesquels flottent des bannières élégantes porteuses des écrits emblématiques de notre cher écrivain.

A voir tout au long du sentier qui conduit de l'Abbaye à la Devinière.

INFOS PRATIQUES

Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi : 14h30-18h30 - Mardi : 10h-13h30 ; 14h30-16h30 -

Jeudi : 10h30-13h30 ; 14h-16h30

Vendredi : 13h-16h

Permanences de

Mme Mercereau, assistance sociale le 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 11h.

La vie de notre école

Nous aurions aimé insérer des images de la fête de la Trinité, malheureusement le vide grenier a été reporté en raison de l'état du terrain des Cassons suite au mauvais temps.

La réforme des rythmes scolaires

adoptée par le gouvernement sera mise en place à la rentrée de septembre pour les classes de la communauté de commune : le grand changement étant les cours du mercredi matin et la fin de la journée à 15h50.

Séjour pédagogique et sportif

pour les élève de la classe de CM1/CM2 de Madame Saliou à la Faute sur Mer, la commune participe à hauteur de 20€ par élève domicilié à Seuilly.

Fin d'année scolaire

Comme chaque année à la fête des écoles les enfants reçoivent un prix : généralement un livre offert par la commune pour tous les enfants des 2 classes pour un bud-

get de 424€.

Enfin, n'oubliez pas d'inscrire vos enfants à la **cantine** pour l'année scolaire 2013/2014.

Même recommandation pour le **transport scolaire** si votre enfants est scolarisé sur Cinais.

L'école est *un plus* pour notre village, elle apporte de la vie, crée deux emplois: la cantinière et la surveillante de la pause méridienne.

Elle est aussi source de dépenses : entretien des bâtiments, de la cour, chauffage, produits sanitaire (gros budget), salaire des employés, achat de livres, prêt de la salle polyvalente pour les activités sportives et musicales, assurance...

Passage de la « roue tourangelle » le 21 avril dernier



Concert de musique ancienne

Vendredi 19 juillet à 18h
Abbaye de Seuilly
Musique des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle
Par les élèves du 7^e stage de musique baroque de l'ensemble La Rêveuse (viole de gambe - luths - théorbes - chant)
Entrée gratuite

Voyage et théâtre : l'école en images



Et aussi...

Malheureux accident

Un jeune garçon s'est grièvement brûlé lors d'un « jeu » risqué avec deux de ses camarades.

Cet accident regrettable aurait pu devenir dramatique si des voisins n'étaient pas intervenus pour le sortir des flammes.



La commune ne peut que recommander aux parents d'être vigilants envers les mineurs qui causent des dégradations sur la commune et qui malheureusement mettent aussi leur vie en danger.

Nous espérons de tout cœur que cet enfant ne gardera pas trop de séquelles et qu'il pourra reprendre sa scolarité à la rentrée prochaine...

Travaux en cours

Extension du réseau électrique

Elle s'est révélée indispensable Route de Morin pour alimenter un habitat transformé.

Le montant global des travaux s'élève à 3700 € dont 1100 € à la charge de la commune, la différence étant supportée par le SIEIL.

Reprise du revêtement route de Chinon

Certains d'entre vous ont pu constater que le revêtement de voirie effectué route de Chinon après les travaux d'enfouissement de réseaux présentait de gros défauts en période de chaleur. L'entreprise Colas a donc

repris les enrobés défectueux le 21 juin dernier

Menuiserie et peinture

Courant juillet, les peintures des huisseries de la bibliothèque et du logement (façade ouest) seront refaites de même que celles de l'ancienne épicerie.

Le portail de l'église et la porte menant au clocher seront également repeints.

Auparavant il aura fallu consolider et restaurer la grande porte à doubles battants et poser une porte neuve pour accéder au clocher.

Le portail de l'église a donc été provisoirement condamné quelques jours pendant la dépose de celui-ci.



Le volet de la porte de la bibliothèque étant pourri, nous avons opté pour un changement de protection en posant une vitre de sécurité opaque.



Rappel des horaires d'été de la bibliothèque:

Elle sera ouverte aux horaires habituels en juillet et fermée tout le mois d'août.

N'oubliez pas d'emprunter vos lectures de vacances.

Croix de l'Abbaye

Le mauvais état de la croix nécessite quelques travaux de restauration. La branche horizontale devra être remplacée par un morceau pris dans la branche verticale et nous devrons poser une poutre neuve pour la partie verticale.

Les employés de la Communauté de Communes se chargeront de cette consolidation.

Nous profiterons de ces travaux pour végétaliser les abords du calvaire avec quelques arbustes au cours de l'automne.



Nous avons le projet de changer intégralement les huisseries de la Mairie qui laissent passer bien des courants d'air mais la subvention (DETR) nous a été refusée....

Prairie fleurie, haie bocagère

La commune a semé une prairie fleurie sur la parcelle qui conduit de la partie sud de l'église au Quincampoix : Guy Beauvillain a préparé le terrain avec soin et Bernard Rambault a semé les graines à la volée, à l'ancienne.

Espérons que ce printemps bien froid ne viendra pas anéantir ce

Un autre projet nous tient à cœur, à savoir la plantation d'une haie pour concrétiser de façon naturelle cette même parcelle.

Avec l'aide technique et financière de la Chambre d'agriculture nous finaliserons ce projet à l'automne : nous vous en reparlerons car nous

pensons faire participer les habitants à la plantation de cette haie qui ne comptera pas moins de 288 plants !

Le CPIE organisant encore cette année une campagne de plantations, nous avons fait une demande de cognassiers pour les intégrer dans cette haie.

Intempéries des 18 et 19 juin

Notre village, comme d'autres communes avoisinantes, a été durement frappé par les intempéries du mois de juin. En moins de 48h, il est tombé plus de 100 mm d'eau en certains endroits. Les voies communales ont subi de gros dégâts. La remise en état, surtout à Morin, prendra plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Certains de nos concitoyens ont été personnellement touchés par ce flot d'eau ininterrompu : dans le lotissement (malgré un débouchage de canalisation effectué le 21 mai par Sanitra Fourrier), rue du clos des Rouères, sur le coteau et à Morin.

La Mairie a effectué une demande de reconnaissance d'état de « catastrophe naturelle » auprès de la Préfecture afin de favoriser le remboursement des dégâts auprès des assurances.

Vous faites partie d'une association et vous souhaitez mettre en exergue une manifestation, un compte-rendu d'animation, ou vous êtes un particulier qui désire partager une passion, une expérience... Contactez-nous, ce bulletin est aussi un moyen de dynamiser la vie locale.



Des ruches à l'Abbaye

Le CPIE a installé des ruches sur la pièce de terrain du pigeonier à l'Abbaye.

Cette opération a pour objectif l'étude du comportement des abeilles mais aussi un but éducatif auprès des écoles, des personnes intéressées par l'installation d'une ruche...



Dans cette perspective des journées de soins, d'interventions sur les ruches seront proposées par le CPIE, nous vous en reparlerons. Pour mieux connaître le CPIE et ses activités consultez son site: www.cpie-val-de-loire.org.

Bruits de voisinage

Un nouvel Arrêté Préfectoral, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage est paru le 29 avril 2013. Il est consultable intégralement sur le site de la commune.

Les horaires autorisés pour les activités domestiques des particuliers (tondeuses, tronçonneuses, moto-pompes, perceuses etc) sont mentionnés à l'article 3 :

-de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

-de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi

-de 10h à 12h les dimanches et jours fériés

14 juillet

Comme l'an passé, nous nous retrouverons sous le tilleul (en espérant que la météo le permettra) pour un apéritif convivial et champêtre.

Cette formule remplace depuis quelques années celle du terrain des Cassons qui s'épuisait et perdait de son attrait.

Les raisons de ce changement ne manquaient pas : faible participation des habitants, quantités de nourriture et de boissons difficile à gérer, « fuite » après le buffet vers les feux d'artifices alentours, conseillers disponibles (vacances, travaux saisonniers) peu nombreux... sans parler des risques météorologiques...

La nouvelle formule, plus légère,

gagne en convivialité, **venez nombreux** à cette rencontre citoyenne.



Rejoignez-nous sur
le Web :
<http://www.seuilly.fr>